

NAO

Lamentable et honteux !!!!

Non-cadres et
cadres, siège
et Province

NAO : Les propositions finales de la Direction

EN CAS D'ACCORD

Une enveloppe d'augmentations salariales de **3,6%** pour le personnel administratif (cadres et non cadres) et les inspecteurs non commissionnés rattachés au périmètre DSO, répartie comme suit :

Une enveloppe globale de 2,1% de la masse salariale en augmentation générale dont :

- **2,5% pour les non cadres** (cl 1 à 4) avec plancher de 850 € et plafond de 1200 €
- **2,0% pour les cadres** (cl 5 à 7) avec plancher de 850 € et plafond de 1200 €
- 1,1% dans le cadre des augmentations individuelles
- 0,4% pour les mesures en cours d'année

Répartition en fonction des classes (à titre indicatif)

Classe	AG	MI
Classe 1 à 4	2,6%	0,6%
Classe 5	2,1%	1,1%
Classe 6	1,8%	1,4%
Classe 7	1,4%	1,8%
Total	2,1%	1,1%

EN CAS DE DESACCORD

Une enveloppe d'augmentations salariales de **3,5%** pour le personnel administratif (cadres et non cadres) et les inspecteurs non commissionnés rattachés au périmètre DSO, répartie comme suit :

- **Augmentation Générale (AG) forfaitaire de 800 €** soit une enveloppe de 1,6% de la masse salariale en AG
- 1,5% dans le cadre des Mesures Individuelles
- 0,4% pour les mesures en cours d'année
- L'engagement de demander au Conseil d'administration un volume complémentaire d'actions à attribuer dans le cadre du plan d'actionnariat 2024

Répartition en fonction des classes (à titre indicatif)

Classe	AG	MI
Classe 1 à 4	2,3%	0,3%
Classe 5	1,8%	0,8%
Classe 6	1,3%	1,3%
Classe 7	0,9%	1,7%
Total	1,6%	1,0%



Pour rappel :

La signature des syndicats est facultative, d'où deux propositions.

Cette fois encore, seuls les signataires pourront participer à une réunion pour suivre l'impact des mesures prises au regard du contexte général à mi-année.

Une vision particulière de la transparence ?

Après, s'il ne s'agit que de suivre l'impact sans pouvoir agir

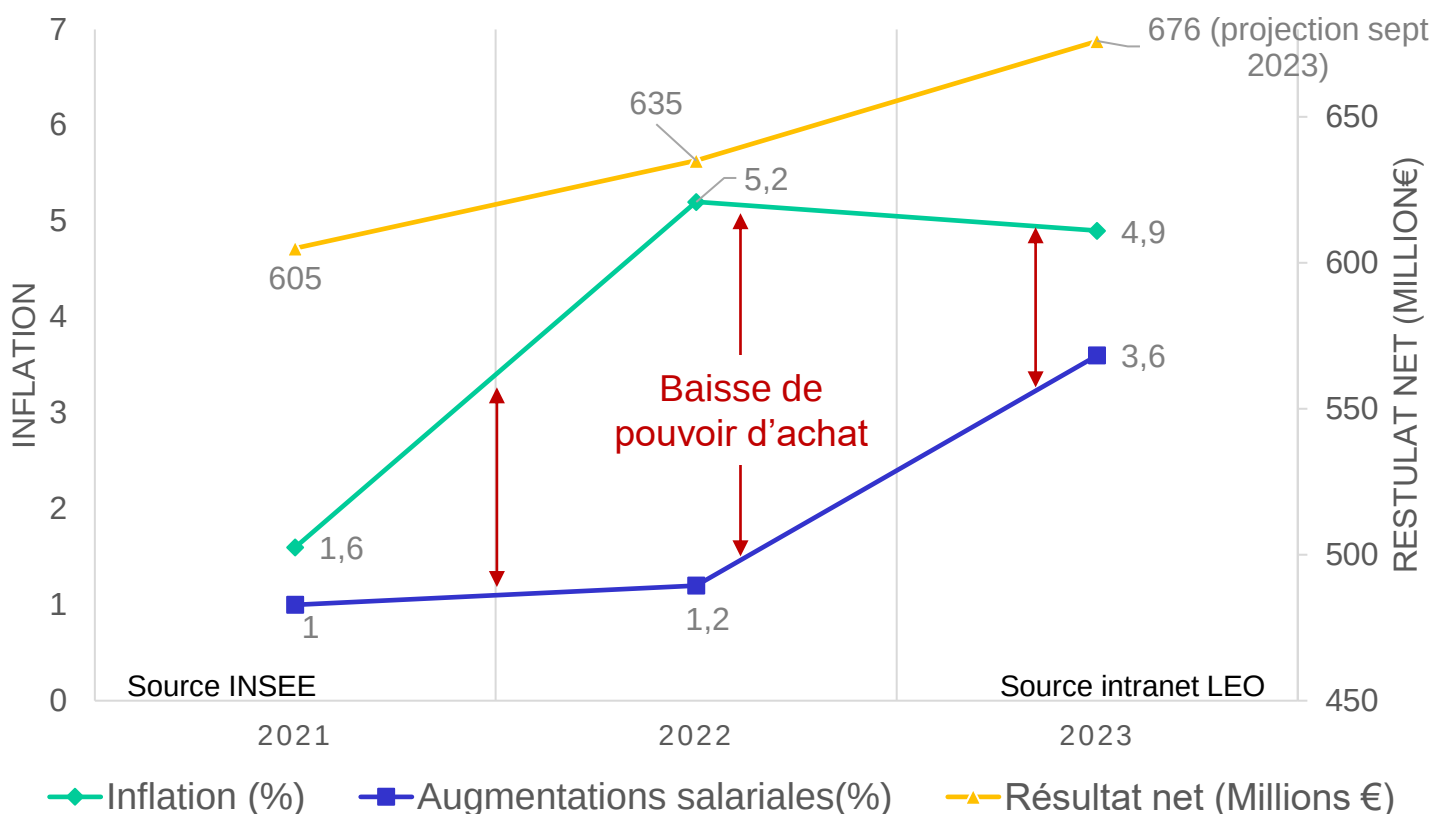
...

Lire aussi page suivante



Pourquoi le compte n'y est pas ?

Augmentation < inflation = baisse de vos salaires !



L'avis de la CGT

- **Après consultation de ses adhérents, la CGT ne signera pas cet accord.**
- Les propositions de la Direction de 1,6 à + 2,6% d'augmentation générale sont une fois encore nettement sous le niveau d'inflation (4,9% en 2023 - source INSEE).
- Notre salaire réel (= pouvoir d'achat) diminue, et ce malgré des résultats toujours en hausse et des remerciements de la direction sur notre « bon travail » et « nos efforts » !
- Cette proposition, si elle est financièrement positive pour Generali France, ne l'est pas sur l'état d'esprit des salariés. La Direction ferait bien de s'en préoccuper



Bulletin d'adhésion CGT
(lien vers CGTGENERALI.fr)

L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cgtgeneral@gmail.com ou
eric.oyombo@general.com